Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1220

Question présentée par la députée : M^{me} Ana Roch

Date de dépôt : 16 janvier 2020

Question écrite urgente Quels montants pour les frais et dépenses du Conseil d'Etat ?

A la suite de l'affaire des notes de frais qui a éclaboussé les magistrats de l'exécutif à la Ville de Genève, et dans un but de moralisation de la vie politique, les citoyens sont en droit d'exiger une plus grande transparence dans la gestion des deniers publics. Les Genevois devraient donc régulièrement avoir accès aux frais et dépenses engagés par chaque conseiller d'Etat depuis le début de la législature. L'opacité quant à l'utilisation des deniers publics n'est plus de mise quand de trop nombreuses familles genevoises doivent se serrer la ceinture à la fin du mois pour payer leurs frais fixes.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il transmettre le détail des frais et dépenses de chaque conseiller d'Etat pour 2019 ?
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il dire s'il reçoit une indemnité pour frais de représentation et, si oui, à combien elle se monte ?
- 3. Quand la volonté du Conseil d'Etat est de numériser ses services et de défendre la smart city, pourquoi ne suit-il pas le modèle scandinave en mettant en place une plateforme sur laquelle chaque citoyen pourrait prendre connaissance des dépenses personnelles engagées par ses élus ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.